



Septembre 2019

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS

Mineurs Non Accompagnés



DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers et
le service des Pôles

OUVRAGES



Les enfants non accompagnés

L'état du droit et des bonnes pratiques en France et en Europe / ATTIAS Dominique, KHAÏAT Lucette

Société de législation comparée, 11/2017, 236 p.

Cet ouvrage issu d'un colloque organisé par l'Association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant le 13 juin 2016 a pour thème « les enfants non accompagnés », ceux que l'on nomme aussi « les mineurs étrangers isolés ». L'objectif est d'exposer l'état du droit, et les bonnes pratiques en France et en Europe. L'état du droit, première partie de l'ouvrage

permet de faire le point à la fois sur les textes internationaux et européens et sur le droit français interne. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 (CIDE), la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la protection des enfants, sont des instruments essentiels pour les enfants non accompagnés, spécifiques aux enfants, à la différence de la Convention du 28 juillet 1951 relative aux réfugiés. Ces instruments ratifiés par tous les Etats européens forment le socle de la protection des enfants non accompagnés.

Le droit français, qui semble se focaliser sur les examens osseux, ne respecte pas les principes énoncés par la CIDE. La défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits, la présidente de la CNCDH le constatent dans leurs contributions.

La seconde partie de l'ouvrage se veut plus positive en exposant les bonnes pratiques pour accueillir ces enfants, les bonnes pratiques internationales, les bonnes pratiques en Europe avec les exemples de la Suisse et des Pays-Bas, et aussi, les bonnes pratiques en France, où certains départements tentent d'innover.

Depuis un an, la situation des mineurs non accompagnés en France n'a guère évolué et tout ce qui est exposé ici reste malheureusement d'actualité. La « jungle » de Calais a été démantelée sans que la question de ces enfants ne soit réglée.



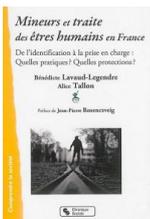
De rêves et de papiers : 547 jours avec les mineurs isolés étrangers / LE BERRE Rozenn

Découverte (La), 2017, 180 p.

"Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir." Ces mots, Mirjet ne me les dit pas. Il les écrit en albanais sur l'ordinateur et c'est Google Traduction qui me les dit. C'est plutôt marrant d'habitude, les traductions déformées par le logiciel. Là, ce n'est pas drôle du tout. Mirjet dit avoir dix-sept ans, mais tant qu'il n'est pas reconnu mineur isolé étranger, je ne peux pas lui trouver un hébergement.

Durant un an et demi, Rozenn Le Berre a travaillé comme éducatrice dans un service d'accueil pour les jeunes exilés arrivés en France sans leurs parents. De cette expérience, elle a tiré un récit littéraire à deux voix. La première, la sienne, est confinée à l'espace de son bureau et se fait l'écho de ces jeunes qui traînent des valises de souvenirs acides, mais que la fureur de vivre maintient debout. La seconde relate le voyage éprouvant de Souley, un jeune Malien qui a décidé de faire l'aventure et doit arriver en France avant ses dix-huit ans.

Ce livre propose d'aller à la rencontre de jeunes filles et garçons malmenés par l'exil et le labyrinthe administratif français, mais qui parviennent petit à petit à se reconstruire, à sourire et danser, à être pénibles et idiots comme des adolescents, à ne plus avoir peur. À vivre au lieu de survivre.



Mineurs et traite des êtres humains en France - De l'identification à la prise en charge : quelles pratiques ? quelles protections ? / LAVAUD LEGENDRE Bénédicte, TALLON Alice

Chronique sociale, 2016, 252 p.

La protection des mineurs victimes de traite en France est particulièrement urgente. A défaut, ils ne pourront bénéficier des droits leur permettant de devenir des sujets libres : accès à un hébergement, à des soins, à la scolarité et peut-être de manière plus essentielle encore - mais non juridique - à des adultes bienveillants.

Au travers d'un état des lieux, cet ouvrage aborde les dispositifs de protection accessibles aux mineurs victimes et le contenu de la prise en charge.

L'ampleur du travail à accomplir nécessite la mobilisation de tous. Cet ouvrage, notamment par ses fiches-action, est un outil précieux pour la réflexion et l'action de tous.

"C'est bien qu'on nous écoute"

Agence des Nations Unies pour les réfugiés (L'), 12/2018, 84 p.

<http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/agenda/a-lire-le-rapport-c-est-bien-qu-on-nous-ecoute-de-l-unhcr>

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) appelle à une meilleure écoute des enfants non accompagnés afin d'assurer, dans leur intérêt supérieur, un accès à une protection et à une solution pour leur avenir. L'étude a été réalisée en France entre octobre 2017 et avril 2018 dans des lieux d'arrivée ou de passage, en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France et les Alpes-Maritimes. Elle s'interroge sur la mise en œuvre de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés afin d'améliorer leurs conditions de vie et de leur permettre de construire un avenir meilleur. Elle a été menée pour eux et avec eux. Dès leur arrivée en France jusqu'à leur intégration, les enfants non accompagnés doivent être soutenus et protégés.

Des enfants mal protégés car étrangers – Mieux comprendre la situation en France des jeunes en danger

Cimade (la), 11/2018, 13 p.

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/11/La_Cimade_Jeunes_en_danger_2018.pdf

Dans ce guide, à destination des bénévoles et des travailleurs sociaux, la Cimade explique la complexité de leurs parcours et de leurs profils et dénonce le déficit d'accompagnement, notamment pour les 16 à 18 ans, ainsi que les traitements inégalitaires qui leur sont réservés selon les interlocuteurs et les départements. Dans certains territoires, par exemple, 9 % des jeunes qui se présentent à l'évaluation – dont l'objectif est de reconnaître ou non leur minorité et leur isolement – vont être considérés mineurs et pris en charge jusqu'à leur majorité, dans d'autres 100 %. Dans l'attente du plan d'action annoncé par le gouvernement pour les mineurs non accompagnés, la Cimade propose 20 recommandations afin que les jeunes ne soient pas systématiquement suspectés de mentir sur leur âge et qu'ils aient effectivement accès à leurs droits. Parmi les mesures urgentes à prendre, l'association estime qu'« il serait nécessaire de donner plus de moyens aux départements et d'harmoniser la politique d'évaluation ».

Rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés

Inspection générale des affaires sociales - Inspection générale de l'administration - Inspection générale de la Justice - Assemblée des départements de France, 05/2018, 71 p.

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article681>

Du fait de leur compétence en matière de protection de l'enfance (cette compétence étant décentralisée en France), les départements se retrouvent aux avant-postes de l'accueil des jeunes migrants privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, dits « mineurs non accompagnés ». Près de 15.000 mineurs non accompagnés ont ainsi été confiés l'an dernier aux départements sur décision judiciaire (contre 5.000 en 2014). L'augmentation très significative des flux d'arrivée met à l'épreuve les dispositifs d'accueil, tout particulièrement dans la phase initiale de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement de ces jeunes migrants.

Dans ce contexte, une mission associant, de manière inédite, des représentants de l'État (Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de l'administration, Inspection générale de la justice) et des départements (Assemblée des départements de France, conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de l'Oise) a été chargée d'identifier des solutions opérationnelles pour l'évaluation et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés, dans le respect des objectifs d'effectivité et de cohérence de la protection due aux mineurs mais aussi de soutenabilité budgétaire pour les financeurs.

Outre des propositions techniques destinées à améliorer l'organisation de l'évaluation des jeunes migrants, la mission a formulé deux scénarii de réformes possibles quant au partage de responsabilités : l'un fondé sur un transfert à l'État de ces compétences, l'autre fondé sur une amélioration de la compensation financière attribuée aux départements par l'État. Le rapport appelle à une co-responsabilité de l'État et des départements sur un phénomène migratoire dont l'incidence sera durable sur la protection de l'enfance.

Rapport annuel d'activité 2017. Mission mineurs non accompagnés

Ministère de la Justice, 03/2018, 27 p.

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/mineurs-non-accompagnes-12824/rapports-dactivite-29333.html>

La mission Mineurs non accompagnés a rendu son rapport pour 2017. Elle signale une saturation des dispositifs à partir du milieu de l'année, ce qui n'a pas manqué d'exacerber les tensions entre départements dont les politiques en la matière varient énormément. D'autre part, les jeunes commencent à saisir la justice pour faire accélérer leur prise en charge.

"L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits "Mineurs isolés étrangers"

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 2018, 116 p.

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2833668/fr/l-accompagnement-des-mineurs-non-accompagnes-dits-mineurs-isoles-etrangeurs-mna

Ces recommandations ont été élaborées dans un contexte de forte augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueillis au sein du dispositif français de protection de l'enfance.

Afin de faciliter leur appropriation, celles-ci sont présentées en trois chapitres.

Elles portent en premier lieu sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement, dans sa dimension juridique, technique et managériale, conduite dans le cadre de l'accueil provisoire d'urgence garanti. Elles mettent ensuite en avant la nécessité de centrer l'accompagnement du MNA sur la réponse à ses besoins fondamentaux et spécifiques ; d'où l'importance d'identifier et de prendre en compte ces derniers. Enfin, elles exposent les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre le projet personnalisé du mineur non accompagné afin de répondre de façon individualisée à ses besoins, pour une intégration durable et réussie. Ces recommandations sont destinées aux professionnels d'établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance mettant en œuvre des mesures éducatives. Elles peuvent également être utiles en particulier aux professionnels du secteur de la justice, des services en charge des questions d'immigration du Ministère de l'intérieur, des services de l'Education nationale, et des organismes de la protection de l'enfance.

Le Guide sur la résilience : stratégies pour travailler avec les enfants réfugiés qui ont été traumatisés

CMAS - Soutenir les services de garde d'enfants dans la communauté d'accueil, 2018, 48 p.

https://cmascanada.ca/wp-content/uploads/2018/02/resilienceguide_FRENCH.pdf

Pendant presque deux décennies, Childminding Monitoring, Advisory and Support (CMAS) a aidé les programmes dans leur important travail auprès des enfants nouveaux-arrivants et leurs familles. Le guide, à l'intention des membres de ces divers programmes, offre l'information et les outils requis pour mieux comprendre, et mieux répondre, aux besoins des enfants réfugiés qui ont été traumatisés. Vous y trouverez de l'information sur la nature de ces traumatismes, leurs effets possibles sur le développement des enfants et des stratégies permettant de cultiver la résilience chez les enfants et les familles. Ce guide renferme également des fiches d'information remplies de conseils pratiques immédiatement utilisables.

Mineurs isolés étrangers : l'accès au séjour et à la demande d'asile

France terre d'asile, 12/2018, 42 p.

http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/Mineurs_isoles_etrangeurs_-_l_acces_au_sejour_et_a_la_demande_d_asile.pdf

Il n'existe pas de statut juridique propre aux mineurs isolés étrangers. Ces derniers se trouvent donc à un croisement, relevant à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif de protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité. Cette dualité imprègne l'ensemble des enjeux liés à la problématique des mineurs isolés.

Dans le processus d'autonomie indispensable pour préparer l'avenir de ces jeunes, l'accompagnement administratif et juridique des professionnels en charge de leur suivi est un élément clé pour garantir leur intégration en France à la majorité.

Cette brochure s'adresse à toute personne s'intéressant à la question des mineurs isolés étrangers, et plus particulièrement à leur accompagnement administratif et juridique.

L'objectif visé ici est de fournir un éclairage sur les différents enjeux de cet accompagnement en France.

Détermination de l'âge, politiques, procédures et pratiques des états membres du Conseil de l'Europe respectueuses des Droits de l'enfant, dans le contexte de la migration.

Conseil de l'Europe, 09/2017, 52 p.

<https://rm.coe.int/determination-de-l-age-politiques-procedures-et-pratiques-des-etats-me/168074b724>

Il s'appuie sur une étude menée au printemps 2017 dans 37 États membres du Conseil de l'Europe, et sur l'analyse de sources secondaires. La détermination de l'âge est une procédure formelle par laquelle les autorités cherchent à établir l'âge chronologique d'une personne et déterminer s'il s'agit d'un adulte ou d'un enfant, pour pouvoir décider de ses prérogatives, droits et devoirs. Le rapport met en évidence une situation très fragmentée en Europe ; les droits et les garanties procédurales prévus par les normes internationales et européennes ne sont pas respectés de la même façon dans les différents États membres.

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non accompagnés / DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre

Sénat, 07/2017, 116 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/174000547-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-des-affaires-sociales-sur-la-prise-en-charge?xtor=EPR-526>

Près de 13 000 mineurs non-accompagnés (MNA) sont actuellement pris en charge par les conseils départementaux. Le dispositif de répartition des MNA entre départements, mis en place depuis 2013, ne soulage que partiellement les départements les plus concernés par l'arrivée de jeunes migrants. Les coûts imposés pour ces départements lors de la phase d'évaluation de la minorité sont très supérieurs à la compensation accordée par l'État. Par ailleurs, la coordination de tous les acteurs concernés par la prise en charge des MNA montre souvent des lacunes préjudiciables à ces publics. Le rapport propose plusieurs réformes de l'accueil des MNA : révision du mécanisme de répartition géographique, instauration de plateformes interdépartementales ou régionales chargées de la mise à l'abri et de l'évaluation, construction d'une prise en charge spécifique des MNA au titre de l'aide sociale à l'enfance, adaptée à leurs besoins propres.

Mineurs non accompagnés. Quels besoins et quelles réponses ?

ONED, 02/2017, 208 p.

http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/dossier_mna_web2.pdf

La question "se pose depuis le milieu des années 1990 et s'exprime avec plus d'acuité et de vigueur depuis le début des années 2010", rappelle l'ONPE qui explique avoir "recueilli sur le terrain, ces deux dernières années, des témoignages et analyses d'acteurs engagés auprès de ce public". "Sans nier les difficultés persistantes", prend soin de préciser l'institution, l'ambition de ce document est de restituer "la richesse des pratiques, d'une part en soumettant à la réflexion collective des contributions comprenant de véritables pistes de travail sur des aspects tels que la sécurisation du statut juridique de ces jeunes, l'évaluation fine et globale de leur situation et l'adaptation de la prise en charge au regard de leurs besoins spécifiques ; d'autre part en partageant des pratiques inspirantes pouvant alimenter le travail en cours dans de nombreux services départementaux et associatifs".

Ni sains, ni saufs : enquête sur les mineurs non accompagnés dans le Nord de la France

Unicef, 2016, 109 p.

<https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/ni-sains-ni-saufs-enquete-sur-les-mineurs-non-accompagnes-dans-le-nord-de-la-france>

– Cette enquête inédite a été réalisée par les sociologues de l'association Trajectoires, spécialisée dans les diagnostics sociaux des populations vivant en bidonvilles en France. Elle a été conduite entre les mois de janvier et avril 2016 dans sept bidonvilles sur trois départements du littoral de la Manche (Calais, Grande-Synthe, Angres, Norrent Fontes, Steenvoorde, Tatinghem, Cherbourg). Pour l'UNICEF, l'objectif était de faire émerger au cours de ces entretiens les besoins et les points de vulnérabilité des enfants non accompagnés afin d'élaborer des recommandations pour améliorer leur prise en charge à travers les dispositifs existants ou à créer.

Mayotte : Situation sur les droits et la protection des enfants / Mission du Défenseur des droits

Défenseur des droits, 2016, 83 p.

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dde_mayotte_2015_definitif.pdf

Observer Mayotte aujourd'hui, c'est constater le paradoxe d'une lente résorption du phénomène exceptionnel de mineurs isolés qui contraste avec la rapidité de son développement social et économique.

L'île assurément en mouvement subit un contexte international qui lui est défavorable depuis la partition toujours contestée de l'Archipel des Comores et une départementalisation qui a accru son attractivité, sur fond de vagues migratoires irrégulières.

L'une des conséquences marquante de la clandestinité est l'ampleur du nombre de mineurs isolés dans cette petite île française. Ce phénomène massif a favorisé une mobilisation sociale croissante sur l'île. Cette dynamique sociale s'appuie sur le développement de Mayotte et sur la modernisation de ses équipements publics, engagée par l'État. Elle révèle avec acuité des "trous noirs" de grande précarité et de pauvreté qui, au-delà des prises de conscience avérées, nécessiteront plus de temps pour être résorbés. Une gouvernance rénovée des politiques publiques et la montée en puissance progressive des moyens de l'État jouent pleinement une fonction de levier pour cheminer vers le droit commun et l'égalité sociale.

Mais, sortir rapidement du drame des enfants en danger passe par une prise en compte de la réalité sociale dans un contexte de grandes difficultés budgétaires des collectivités locales. La mise en oeuvre de dispositifs dérogatoires et le plus souvent adossés aux traditions familiales offrirait une voie à la fois humaine et immédiatement opérationnelle.

Au quotidien, des administrations fortement sollicitées, des acteurs associatifs engagés au-delà des cadres juridiques, le surinvestissement des professionnels en charge viennent amoindrir les écarts et compenser, en quelque sorte, le manque d'une ingénierie sociale robuste. L'île, coupée politiquement de son environnement géographique proche, vit une déstabilisation culturelle qui désarçonne les diverses composantes de sa population. Face aux mutations en cours et pour garantir l'essor du développement économique de Mayotte, la prise en considération des dimensions pédagogique et culturelle serait un gage d'apaisement du climat social et constituerait un vecteur adapté de construction d'une indispensable cohésion sociale. Concomitamment, il convient de penser l'ouverture de Mayotte à un environnement géographique régional plus large afin de dépasser les débats sclérosants de la relation avec ses îles sœurs et ainsi contribuer d'une certaine façon à la régulation des flux migratoires.

ARTICLES

Mineurs non accompagnés - L'urgence de nouvelles réponses. État des lieux et perspectives

Bulletin de la protection de l'enfance (le), 04/2019, n° 104-107, p. 15-27

Compte-rendu de la Conférence nationale organisée le 8 février 2019 à la Maison de la Chimie (Paris) par l'École de la Protection de l'Enfance (L'Action Sociale-Formation) en partenariat avec l'ODAS et l'Assemblée des Départements de France.

- Etat des lieux : enjeux et difficultés rencontrées
- Les évolutions indispensables du dispositif
- Des initiatives qui ouvrent des perspectives

Protection de l'enfance. Revoir l'accueil des mineurs non accompagnés

Travail Social Actualités, 04/2018, n° 91, p. 15-22

L'accueil des mineurs non accompagnés suscite la controverse en France, exacerbée en 2017 avec l'augmentation du nombre d'arrivées. Une refonte du dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement apparaît indispensable pour mettre fin au bras de fer entre départements et État, sous le regard des organisations humanitaires et citoyennes.

- "Mieux comprendre les migrations juvéniles", Angéline Etiemble, sociologue, enseignante-chercheuse à Le Mans-Université
- Soutien solidaire et supervision : Poitiers, expérience
- Vu en Allemagne : changer le regard sur les mineurs

Migrants : quel accueil pour les mineurs non accompagnés ?

Journal de l'animation (le), 04/2018, n° 188, p. 23-33

Des migrants sans ressources, massés sur les trottoirs, dormant dans la rue... Nous ne sommes pas dans un pays du tiers-monde, mais au cœur de la cinquième puissance économique mondiale. Et parmi cette population en errance, des adolescents livrés à eux-mêmes, sans protection, exposés à tous les dangers. Fuyant la misère ou la guerre, ils arrivent en Europe avec l'espoir d'un avenir meilleur. Quand ils sont pris en charge, ils sont hébergés, accompagnés, scolarisés et fréquentent les clubs de sport et de loisirs. Mais beaucoup ne le sont pas, continuant à errer et à être exposés à tous les dangers, seulement soutenus parfois par des initiatives citoyennes. Qu'est-ce que la migration ? Pourquoi ces jeunes fuient-ils leur pays ? Que peut-on faire ? Ce dossier tente de répondre à toutes ces questions.

Mineurs non accompagnés : un autre regard

Bulletin de la protection de l'enfance (le), 01/2018, n° 92-95, p. 18-24

L'arrivée sur notre territoire de mineurs étrangers sans aucune attache familiale n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui l'est, en revanche, c'est l'explosion de leur nombre, avec toutes les détresses qui accompagnent leurs situations. Chargés de mettre en oeuvre leur protection, les départements ont d'autant plus de mal à assumer leur mission que les profils de ces jeunes nécessitent des réponses nouvelles. Fort heureusement, ils ne baissent pas les bras et l'Etat s'engage à mieux les soutenir. Peut-on y voir un signe d'espérance ?

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-598-notice.html>

Adolescence en exil - Les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés

Lettre du GRAPE (la), 12/2017, n° 96, 393 p.

De plus en plus souvent dans notre pratique clinique, nous rencontrons des jeunes isolés étrangers, population vulnérable relevant de la protection de l'enfance. Soumise à la médiatisation, leur prise en considération par la société d'accueil dépend des aléas de la politique nationale et internationale.

Un travail pluridisciplinaire est indispensable à la prise en charge souvent complexe et multidimensionnelle des adolescents isolés étrangers. Régulièrement, ces jeunes présentent des problématiques somatiques, psychiques, éducatives et sociales étroitement liées. Les enjeux institutionnels au sein et entre les différentes structures œuvrant auprès d'eux (ASE, Hôpital, Éducation nationale, Justice...) influencent le bon déroulement de ces accompagnements. Or nous savons que le trauma favorise le clivage y compris entre professionnels et que les mouvements contre-transférentiels suscités par cette clinique sont à prendre en considération. À partir d'expériences singulières, ce numéro développe une réflexion théorico-clinique destinée à étayer la pratique professionnelle des différents acteurs travaillant au quotidien avec ces jeunes.

<https://www.cairn.info/revue-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2017-2.htm>

Les mineurs non accompagnés / LAIEB NAHIMA, CHOBEAUX FRANCOIS

Vie sociale et traitements, 2016, n° 130, p. 12-100

Ils arrivent en France directement par avion, ou par les chemins terribles de l'immigration clandestine. Ils sont envoyés par leurs parents à une famille improbable, ou partent à l'aveugle dans l'espoir d'être mieux ici que là-bas, parfois ils ont perdu leurs parents au pays ou en chemin. Certains ont vécu des horreurs : guerre civile, sauvagerie des passeurs, vécus mortels des passages. D'autres arrivent en France au milieu de nœuds familiaux et culturels difficiles à comprendre. Sont-ils mineurs ? Ils savent le dire, et nos tests radiologiques aux critères périmés prétendent le savoir. Sont-ils absolument isolés ? Leur compte Facebook et leur téléphone permettent parfois d'en douter. Pourront-ils rester en France à leur majorité ? Entre télescopes de codes culturels et de langues, triche (légitime ?) sur les âges, les dates, les projets, comment comprendre quelque chose à cette galaxie obscure ? Et que faire avec ces jeunes ?

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2016-2.htm>

APPROCHE JURIDIQUE

[Décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes](#)

[Dépêche du 9 janvier 2018 relative aux transferts de mineurs aux fins de régulation des effectifs](#)

[Décret n°2016-840 du 24 juin 2016 relatif à l'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille](#)

[La circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 et ses annexes](#)

La [circulaire du 28 novembre 2012](#) sur les conditions d'examen des demandes d'admission et de séjour

Pour les textes juridiques, consulter le site du centre de ressources sur les Mineurs isolés étrangers : [InfoMie](#)

Après la répartition des MNA entre départements, la répartition du financement exceptionnel de l'État, Localtis, 03/09/2019

<https://www.banquedesterritoires.fr/apres-la-repartition-des-mna-entre-departements-la-repartition-du-financement-exceptionnel-de-letat>

Un nouvel arrêté fixe le montant du financement exceptionnel de l'État pour la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) sur décision de justice.

Le Conseil constitutionnel valide le fichier des mineurs non accompagnés

Localtis, 26/07/2019

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-conseil-constitutionnel-valide-le-fichier-des-mineurs-non-accompagnes>

Pour le Conseil constitutionnel, le texte instituant le fichier des MNA, vivement contesté depuis l'origine par une vingtaine de grandes associations, offre des garanties suffisantes dans sa mise en œuvre et n'est pas contraire à l'exigence de "protection de l'intérêt supérieur de l'enfant".

La protection des mineurs non accompagnés. Des mécanismes juridiques inefficaces

Actualités sociales hebdomadaires, 19/04/2019, n° 3107, p. 36-42

Arrivés sans leurs parents, les jeunes migrants non accompagnés, lorsqu'ils sont mineurs, relèvent de la protection de l'enfance en danger. C'est ce que les textes prévoient mais, dans la réalité, on observe de nombreux dysfonctionnements dans leur accès à une prise en charge.

L'étatisation de la protection des mineurs isolés étrangers / BURRIEZ Delphine

Actualité Juridique. Droit Administratif, 15/04/2019, n° 14/2019, p. 802-807

La protection des mineurs isolés étrangers relève de la compétence des départements. Toutefois, les tensions financières, politiques et juridiques qui entourent cette prise en charge depuis quelques années ont poussé le pouvoir central à intervenir afin de réguler cet exercice décentralisé. Le décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019, relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes, constitue une nouvelle expression de cette intervention normative de l'Etat à travers laquelle il associe à la compétence sociale des départements une dimension policière reposant de plus en plus sur les moyens de l'Etat.

**Prise en charge des mineurs non accompagnés : la France à l'amende
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 18/03/2019, n° 2457, p. 57**

Alors que les départements sont dépassés par l'afflux de mineurs non accompagnés, la Cour européenne des droits de l'homme a épinglé la France pour traitements dégradants.

"Nous devons donner un statut légal aux MNA"

Direction(s), 09/2018, n° 167, p. 20-22

Figure de proue de la défense des droits des enfants, Jean-Pierre Rosenczveig milite toujours pour un Code de l'enfance, mais aussi pour la création d'un Haut-Commissariat à l'enfance et à la famille. Celui qui a été pendant plus de 20 ans président du tribunal pour enfants de Bobigny, passe au crible les enjeux de la protection de l'enfance et de la justice pénale des mineurs. Parmi les défis à relever : protéger les mineurs non accompagnés (MNA).

**Départements-Etat : accord en demi-teinte sur les mineurs isolés, mais pas sur les aides sociales
Ash.tm.fr, 23/05/2018**

L'Etat a proposé, jeudi 17 mai, une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation des MNA, de **500 euros par jeune** à évaluer et **90 euros par jour pour leur hébergement** durant 14 jours. Un "forfait" qui passera ensuite à **20 euros du 15e au 23e jour** de présence sur le territoire. Selon les départements, cette revalorisation soulagera cependant peu ceux les plus sollicités.

**La protection des mineurs non accompagnés
Travail Social Actualités, 02/2018, n° 89, p. 34-39**

Depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation spécifique aux mineurs non accompagnés (MNA), auparavant appelés mineurs isolés étrangers, bénéficie d'une base légale. Les pratiques des départements doivent être harmonisées.

**Mineurs isolés : les modalités de l'évaluation de la minorité et de l'isolement familial
Actualités sociales hebdomadaires, 25/11/2016, n° 2985, p. 48-49**

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a organisé un système de répartition des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille – autrement dit des mineurs isolés étrangers. Quelques mois plus tard, un décret d'application a précisé les conditions d'accueil, d'évaluation et d'orientation de ces mineurs entre les départements avant qu'un arrêté n'explique les paramètres de calcul de la clé de répartition. Un nouvel arrêté vient de paraître. Il définit les modalités de l'évaluation de la minorité et de l'isolement familial des personnes se déclarant mineures privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033420352

Mineurs non accompagnés : la composition et les règles de fonctionnement du comité de suivi sont fixées

Actualités sociales hebdomadaires, 30/09/2016, n° 2977, p. 47

Un décret du 24 juin dernier pris en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a institué un « comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Un arrêté précise aujourd'hui la composition et les règles de fonctionnement de cette instance chargée, pour mémoire – et comme son nom l'indique –, de suivre la mise en œuvre du dispositif, mais aussi d'assurer la concertation sur ce sujet entre les services de l'Etat, les conseils départementaux et les associations concernées, d'examiner les évolutions constatées et de proposer des actions à développer à l'attention du ministre de la Justice.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033141413

Un dispositif d'accueil saturé n'exonère pas un département de son obligation de prise en charge des mineurs isolés étrangers

Actualités sociales hebdomadaires, 16/09/2016, n° 2975, p. 44-45

Dans un arrêt rendu le 27 juillet dernier, le Conseil d'Etat estime qu'un département expose des mineurs isolés à un traitement inhumain et dégradant quand il les laisse à la rue, dans une situation précaire et d'extrême vulnérabilité, en dépit d'une ordonnance de protection. Et qu'il ne peut pas s'exonérer de son obligation de prise en charge de ces jeunes au motif d'une saturation de ses capacités d'accueil.

<http://www.infomie.net/spip.php?article3277>

Mineurs isolés étrangers : précisions sur la clé de répartition entre les départements

Actualités sociales hebdomadaires, 08/07/2016, n° 2968, p. 46-47

Un arrêté explicite les paramètres de calcul de la clé de répartition entre les départements des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille – autrement dit des mineurs isolés étrangers –, après la parution récente d'un décret définissant les modalités d'évaluation de la situation de ces mineurs ainsi que leur répartition sur le territoire.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032796072

Mineurs isolés étrangers : une circulaire pour mieux articuler l'action de l'Etat et celle des départements

Actualités sociales hebdomadaires, 05/02/2016, n° 2946, p. 40-41

Après deux ans d'application du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MIE), une circulaire interministérielle appelle à la mobilisation des services de l'Etat auprès des conseils départementaux et précise l'articulation des différents régimes juridiques applicables aux mineurs isolés et aux jeunes majeurs étrangers. Datée du 25 janvier et signée des ministres de l'Education nationale, de la Justice, des Affaires sociales, de l'Intérieur et de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de l'enfance, elle a été adressée aux préfets, aux recteurs d'académie et aux directeurs généraux des agences régionales de santé.

http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norjust1602101c.pdf

PARCOURS DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

"On ne peut pas faire comme si ces jeunes n'avaient pas besoin d'aide"

Actualités sociales hebdomadaires, 01/12/2017, n° 3036, p. 21

Médecins sans frontières (MSF) ouvre, le 5 décembre, un centre d'accueil de jour dévolu aux jeunes étrangers isolés. Situé à Pantin (Seine-Saint-Denis), aux portes de Paris, il doit prendre en charge les « ni mineurs, ni majeurs » qui errent, hors de tout dispositif de droit commun. Explications de Corinne Torre, cheffe de mission France.

Une étude des Apprentis d'Auteuil donne la parole aux jeunes migrants

Actualités sociales hebdomadaires, 29/09/2017, n° 3027, p. 18

Quel est le parcours des mineurs étrangers isolés depuis leur pays d'origine ? Comment vivent-ils leur accueil, quelles sont leurs attentes ? Pour nourrir la réflexion sur les pratiques d'accompagnement, l'Observatoire des jeunes et des familles des Apprentis d'Auteuil a mené des entretiens individuels auprès de ces jeunes en France (dans trois établissements de la fondation accueillant des mineurs isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance), ainsi qu'en Italie et en Espagne. Les résultats de cette enquête ont été présentés le 26 septembre, lors d'une rencontre organisée par le think tank Vers le haut.

<http://www.verslehaut.org/rapports>

✚ ÉVALUATION SOCIALE DE LA MINORITÉ ET DE L'ISOLEMENT

Mineurs non accompagnés, le sens de la minorité / DELVIN Cloé EMPAN, 09/2018, n° 111, p. 108-114

En France, les mineurs non accompagnés doivent multiplier les preuves de minorité pour être pris en charge à l'Aide sociale à l'enfance. Or, le concept de minorité a été construit autour de représentations de l'enfance en perpétuelle évolution. Face à celles-ci, les mineurs non accompagnés arrivent avec leurs propres points de vue autour de la signification de l'enfance et de l'âge adulte, tirés de leur culture d'origine et de leur parcours migratoire. Confrontés aux ambivalences du système de protection français, ils sont amenés à se repositionner sur l'échelle enfant-adulte et à donner un nouveau sens à leur minorité.

<https://www.cairn.info/revue-empan-2018-3-p-108.htm>

« Soyez cohérent, jeune homme ! ». Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris / CARAYON Lise, MATTIUSSI Julie, VUATTOUX Arthur Revue française de science politique, 2018, n° 1, p. 31-52

Les jeunes isolés étrangers sont confrontés, à Paris, à une évaluation administrative de leur situation, visant à déterminer s'ils sont ou non mineurs, et donc fondés à demander une protection spécifique. Une enquête sur les dossiers de ces jeunes et les acteurs qui les évaluent a permis d'étudier leur catégorisation comme « mineurs » ou « majeurs ». L'évaluation des jeunes se base sur leur apparence physique et la cohérence de leur récit, et on perçoit l'influence des normes de genre, race, classe et âge dans les décisions administratives. De telles catégorisations visent en réalité à distinguer des demandeurs légitimes (les « vrais » mineurs) de demandeurs illégitimes (les jeunes étrangers majeurs).

La question des mineurs étrangers non accompagnés pour la protection de l'enfance et le risque de bascule déontologique de l'ASE / JACOB Marie

Revue de l'enfance et de l'adolescence, 2017/2, n° 96, p. 283-300.

Depuis presque vingt ans, la réticence plus ou moins manifeste selon les départements à accueillir ces jeunes qui sollicitent protection et accueil est constante, et les dispositifs élaborés servent davantage à filtrer qu'à permettre d'accéder à une protection. Pointés comme les coupables d'une désorganisation absolue de la protection de l'enfance, ils sont pourtant davantage les révélateurs d'une situation critique plutôt que la cause. À partir de deux thèmes, d'abord celui de la saturation du dispositif, de la crise et de l'urgence, ensuite celui de la spécificité des mna qui exigeraient une prise en charge différenciée, certains départements mettent en place des dispositifs d'évaluation, de tri, et d'accompagnement qui se situent à la limite de la déontologie. Sur quels ressorts se fondent ces pratiques limites ? Comment parviennent-elles à s'institutionnaliser ? Et pourquoi demeurent-elles, alors qu'elles sont dénoncées par les associations, les citoyens, les adolescents eux-mêmes ?

Devenir un enfant en danger, épreuves d'âge et de statut. Le cas « limite » des mineurs isolés étrangers en France / PERROT Adeline

Agora débats/jeunesse, 2016, n° 74, p. 119-131

<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2016-3-page-119.htm>

Partant d'une ethnographie sur la définition publique de la catégorie de « mineurs isolés étrangers » en France, l'auteure cherche à éclairer les logiques d'assignation autour de la frontière entre minorité et majorité. Face à ces deux régimes juridiques aux issues contrastées, les opérateurs de jugement et les majeurs s'inscrivent dans la réalisation d'une limite d'âge difficilement saisissable. L'article fait apparaître les normes relatives à la protection de l'enfance et à la place accordée aux enfants dans la société, par leur opposition naturalisée au monde adulte.

**A propos des entretiens d'évaluation dits « Taubira » / SARREAU Valérian
Vie sociale et traitements, n° 130, 2016, p. 30-35**

« Je suis éducateur spécialisé dans un service d'urgence de l'Aide sociale à l'enfance qui a pour fonction principale de répondre aux urgences de l'urgence du département. C'est-à-dire que lorsqu'une structure du territoire est soumise à une forte pression sur une problématique à laquelle elle n'arrive pas ou plus à faire face, le service temporise le temps que les choses s'organisent. Dans ce cadre, j'interviens auprès d'une population de mineurs étrangers isolés. Cette rencontre me percuta dans mes références idéologiques et politiques. »

✚ ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Besoins universels et spécifiques des mineurs non accompagnés : quelle prise en charge ? / GAGNON Aimée

Cahiers dynamiques (les), 2018, n° 74, p. 82-91

L'Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 01 (ADSEA01) a ouvert son dispositif départemental des mineurs non accompagnés (DDAMIE01) en novembre 2013, suite à la circulaire Taubira. Depuis son ouverture, les modalités d'accompagnement ont évolué afin de répondre au mieux aux besoins d'un public alors peu connu : les MNA. Aimée Gagnon, directrice générale adjointe « Activités » au sein de l'ADSEA 01, retrace ici cinq ans de réflexion et de construction, ou comment apprendre au fur et à mesure, aux côtés des jeunes, pour mener un accompagnement adapté et bienveillant.

Les Gamins de la Lisière - Accueillir, informer, orienter les mineurs non accompagnés en centre d'accueil de jour. Revue française de service social, 2018, n° 271, p. 94-96

Nous travaillons dans un centre d'accueil de jour dont le projet est de prendre en compte la singularité de chacune et de chacun et l'égalité de toutes et tous, quels que soient leur âge, leur condition sociale, leur sexe, leurs convictions politiques et religieuses...pour qu'il soit possible de "faire société" paisiblement, sans intervention sécuritaire. Dans ce contexte, une attention discrète de la vulnérabilité qu'implique leur jeune âge est offerte aux mineurs non accompagnés, dans notre service qui se veut un lieu hospitalier. C'est en fonction de chaque situation que sera proposée, éventuellement, l'orientation adaptée selon les dispositifs existants.

Regards croisés autour des mineurs non accompagnés / CHEVAL Perrine
Cahiers dynamiques (les), 2018, n° 74, p. 66-76

Autorité judiciaire, département, Aide sociale à l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse, secteur associatif, Éducation nationale, santé... De nombreux acteurs gravitent et interviennent auprès des mineurs non accompagnés afin de garantir leur protection, prise en charge ou encore mise à l'abri. Comment s'articulent-ils ? Quels regards portent-ils, chacun de leur place, sur la situation de ces mineurs ? Où se situent les enjeux et les besoins ? C'est en Meurthe-et-Moselle, que la revue les Cahiers dynamiques a rencontré les participants de cette table ronde. Un territoire pour un regard. Certes, pas représentatif de toutes les réalités ni de tous les départements mais à bien des égards reflète de nombreux constats et questionnements partagés.

Le parrainage : des perspectives pour les MNA...et pour ceux qui les accompagnent
Bulletin de la protection de l'enfance (le), 24/08/2018, n° 3072, p. 12-17

Retour sur l'étude réalisée par le Réseau France Parrainages "Les apports du parrainage pour les Mineurs Non Accompagnés - Regards croisés MNA/parrains marraines"

<https://www.france-parrainages.org/documents/47>

Accueil, besoins et espoirs des mineurs non accompagnés : étude réalisée en France, Italie, Espagne, Observatoire des Jeunes et des Familles, 09/2017, 76 p.

<https://gallery.mailchimp.com/0cb6e4bb0d96ff1746498eef3/files>

Cette enquête porte sur les jeunes mineurs, qui font l'objet d'une protection particulière. Mais au-delà des seuls mineurs, l'intégration des jeunes migrants présents sur le territoire européen et qui y sont durablement - quel que soit leur statut - passe par un effort massif en faveur de l'éducation.

Le transculturel au secours du lien éducatif / RAYNAL Florence

Actualités sociales hebdomadaires, 27/01/2017, n° 2995, p. 25

De 2012 à 2015, la recherche-action « Namie » s'est penchée sur la relation entre les mineurs isolés étrangers et leur éducateur référent. Dans le cadre d'une approche interculturelle, elle visait à permettre à chacun d'accéder à la représentation de l'autre et à favoriser l'alliance éducative.

<http://www.transculturel.eu/>

<http://www.infomie.net/spip.php?rubrique272>

Un pôle pluridisciplinaire en appui des éducateurs

Direction(s), 09/2016, n° 145, p. 16-17

Strasbourg. AU sein du dispositif Domie 2 qui suit des mineurs isolés étrangers de plus de 16 ans et des jeunes majeurs, l'association Pberholz a créé un pôle ressources. Des professionnels aux compétences variées qui épaulent leurs collègues éducateurs dans l'accompagnement de ce public.

✚ PRISE EN CHARGE CLINIQUE

Trauma et mineurs non accompagnés. Une approche clinique psychodynamique /

STAVROU Piliou-Dimitris

Cahiers dynamiques (les), 2018, n° 74, p. 101-109

La Grèce, en raison de son statut de pays transit où les mineurs migrants non accompagnés sont pris en charge de façon provisoire, est en train d'organiser et de réajuster pour eux la mise en place de son réseau d'activités d'inclusion scolaire, de prise en charge thérapeutique et d'intégration communautaire et sociale. Après un état des lieux très précis de la situation dans ce pays, Piliou Dimitri Stavrou nous donne à voir, dans cet article proche d'une publication de recherche, la mise en place du trauma chez les jeunes migrants et les solutions à y apporter. Merci pour sa contribution par ce texte dont le titre complet est : Le trauma chez les mineurs migrants non accompagnés en Grèce et l'atteinte au processus de développement de leur subjectivité : approche psychodynamique.

L'accueil des enfants venus de l'étranger [DOSSIER]

Cahiers de périculture, 04/2019, n° 326, p. 11-32

- Répercussions psychiques de la maladie chronique et de l'hospitalisation chez l'enfant venant de l'étranger
- Deux expériences d'accompagnement à l'accès aux soins pour les enfants migrants
- Dépistage préventif des bactéries hautement résistantes chez les jeunes patients hospitalisés hors métropole
- Prise en charge sociale d'un jeune étranger atteint de maladie chronique
- Scolarité des mineurs étrangers à l'hôpital

« Je suis sans papiers, donc je n'existe pas » - Filiation et affiliations impossibles des jeunes étrangers exclus de la protection de l'enfance / NINCHERI Fiammetta, TITIA RIZZI Alice, RADJACK Rahmeth

EMPAN, 04/2019, n° 101, p. 82-88

Depuis plusieurs années, des jeunes isolés étrangers, dont la minorité est contestée par la justice, se retrouvent en dehors des dispositifs de protection de l'enfance. Privés d'hébergement et d'accompagnement éducatif, ils atterrissent, à Lyon, au sein du Collectif jeunes de resf. Quel accompagnement psychologique pour ces jeunes ? Une activité groupale à médiation théâtrale et une vignette clinique illustrent une pratique « hors cadre » pour une prise en charge transculturelle permettant à ces adolescents de se détacher de l'immédiateté de leur situation et de pouvoir se construire.

<https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Nonprofit-Organization/Resf-jeunes-69-755218657902549/>

Un soin métissé des bleus de l'esprit
Travail Social Actualités, 04/2019, n° 101, p. 22-23

En binôme, les psychologues Sylvie Duterte et Sophie N'Diaye reçoivent les jeunes mineurs non accompagnés (MNA) de Marseille pour une consultation globale qui aborde le quotidien fragile, l'avenir flou, par le biais de la culture et de la langue afin de soutenir le mental.
<https://www.imajesante.fr/>

Accompagner un mineur non accompagné en maison d'enfants / MORERE Cédric
Sociographe (le), 09/2018, n° 63, p. 111-118

Une vignette clinique sur un moment de l'accompagnement d'un MNA (Mineur non accompagné), en MECS (Maison d'enfants à caractère social). L'écrit présente le déroulé d'une journée, durant laquelle un jeune se lance dans le récit de son parcours migratoire. Un parcours migratoire présenté dans ce texte, auquel se mêle le contexte de la prise en charge, la subjectivité de l'éducateur, le regard sur sa posture, ses pensées, ses souvenirs.

Soigner le traumatisme ?

Rhizome : Bulletin national santé mentale et précarité, 07/2018, n° 69-70

<https://www.cairn.info/revue-rhizome-2018-3.htm>

Violences, attentats, catastrophes, tortures, viols, maltraitances... Ces événements qui suscitent l'effroi peuvent avoir des conséquences psychiques graves sur le plus long terme. Peut-on soigner le traumatisme ? Le numéro de décembre de cette revue tente de répondre à cette question. A noter l'article de Murielle Salmona qui insiste sur la nécessité de prendre en charge le traumatisme dans des conditions adaptées et encourage le développement de soins spécifiques pour le traiter.

La prise en compte du trauma dans la pratique professionnelle auprès des jeunes étrangers isolés / STEVENIN Frédérique, TOUATI Anaïs

Vie sociale et traitements, 06/2018, n° 138, p. 5-13

Cet article se propose de mettre en lumière les problématiques psychiques et somatiques rencontrées par un groupe de jeunes migrants pris en charge dans un dispositif d'accompagnement. Les enjeux psychiques à l'œuvre dans les parcours traumatiques liés à l'exil nous ont amenés à repenser le cadre de l'accompagnement psychosocial. Déployer des ateliers autour du corps a permis de relancer, chez certains sujets, les investissements psychiques gelés par le parcours d'exil.
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-2-p-5.htm>

L'art-thérapie en soutien et complément à l'accompagnement éducatif et psychologique de mineurs étrangers en situation de précarité / GOURMELON Marie

Lettre du GRAPE (la), 06/2018, n° 97, p. 45-60

Hors la rue est une association qui accueille des enfants étrangers les plus éloignés de toute protection sur le territoire francilien. Ces jeunes peuvent être isolés ou mal accompagnés, en situation de rue, d'errance, d'exploitation. L'expérience de la précarité et de l'exclusion engendre une souffrance psychosociale et nuit à leur bon développement. L'absence de reconnaissance sociale, la stigmatisation, et le vécu migratoire, bouleversent profondément ces adolescents dans leur construction identitaire. La dévalorisation de l'estime de soi et l'altération de la confiance en soi perturbent l'acquisition de nouvelles compétences ou connaissances. Freinés dans leur épanouissement, ces enfants se désinvestissent également de leur corps. Les ateliers d'art-thérapie mis en place auprès de ces jeunes leur ont permis de retrouver du plaisir à ressentir et une image d'eux-mêmes positive. La proposition d'art-thérapie, outre le soin, consiste en une aide complémentaire au travail éducatif en permettant de soutenir le travail d'accroche, de médiation et d'évaluation. Ainsi, le rôle de l'art-thérapeute dans une équipe pluridisciplinaire est transversal. Propice à créer du lien social, l'art-thérapie peut jouer un rôle dans l'intégration sociale de personnes dites « exclues ».

Drame collectif : Le traumatisme chez l'enfant et l'adolescent [Dossier] / GRAVILLON Isabelle, ASKENAZY Florence, ROMANO Hélène, AVENARD Geneviève, STENE Lise Eilin, DUTERTE Pierre L'Ecole des Parents, 04/2018, n° 627

- Guerre, attentat, catastrophe : l'enfant victime d'un traumatisme
- Attentat de Nice : l'urgence d'accueillir
- Vécu traumatique : chacun sa blessure
- Droits des enfants : quel accueil réservons-nous aux enfants de la guerre ?
- Etude longitudinale : après Utoya
- Mineurs isolés étrangers : une thérapie systémique est-elle possible ?
- Enfants soldats : un difficile retour en arrière

Mineurs étrangers isolés : enquête sur leur vécu et leur représentation des soins Santé en action (la), 12/2017, n° 442, p. 43-46

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/sommaires/442.asp>

Une étude réalisée auprès de mineurs étrangers isolés permet de voir comment ils vivent leur prise en charge en santé sur notre territoire.

« Les mineurs non accompagnés sont confrontés au paradoxe de l'accueil »

Actualités sociales hebdomadaires, 08/12/2017, n° 3037, p. 26-27

<https://www.respects73.fr/wp-content/uploads/2017/12/Les-mineurs-non-accompagn%C3%A9s-S.-Gaultier.pdf>

Obligés de prouver qu'ils sont capables de s'intégrer pour rester en France, les mineurs non accompagnés cachent la souffrance psychologique inhérente aux traumatismes dont ils ont été victimes ou témoins. Selon le psychologue Sydney Gaultier, ils se trouvent entre protection et insécurité.

Mineurs isolés étrangers : Aider les jeunes à devenir sujets de leur histoire / RAYNAL Florence Actualités sociales hebdomadaires, 27/01/2017, n° 2995, p. 22-25

De plus en plus de mineurs isolés étrangers arrivent sur le territoire français et posent de nouveaux défis aux acteurs de la protection de l'enfance et du soin. De leur côté, après avoir vécu maints périls, souffrant de traumatismes et de la séparation d'avec leur famille, ces jeunes sont confrontés à un accueil souvent en décalage avec leurs attentes et leurs besoins.

- Le transculturel au secours du lien éducatif

<http://www.transculturel.eu/>

<http://www.infomie.net/>

Mineurs étranger isolé : le travailleur social doit-il occulter le "lien familial" ? / DAOVANNARY Linda

tsa-quotidien.fr, 15/02/2016, 2 p.

Avec les mineurs étrangers (MIE), le lien familial et l'histoire du jeune sont parfois des sujets tabous, occultés de la relation éducative. Il est utile que les travailleurs sociaux parviennent à dépasser ce "premier récit" pour permettre aux jeunes de comprendre que leur histoire peut se réécrire au fur et à mesure.

L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques / WOESTELANDT Laure, RADJACK Rahmethnissah, TOUHAMI Fatima et al., L'Autre, Vol. 17,2016, p. 35-43

Qui sont les mineurs étrangers isolés ? Les motivations qui déterminent chacun de leur départ sont complexes et multiples : à côté des départs volontaires pour étudier, travailler, approcher un idéal, d'autres fuient guerres, dictatures et catastrophes climatiques... Après avoir décrit la population variée des mineurs isolés étrangers et les problématiques qui la caractérisent, nous discuterons les triples aspects légaux, sociaux et psychologiques qui sous-tendent l'accompagnement de ces jeunes. Nous soulignons notamment le caractère paradoxal des injonctions qui leur sont demandées, et qui accentue le sentiment d'insécurité de ces jeunes.

LES MODES D'ACCUEIL

Jeunes migrants : Rezé se mobilise pour leur accueil

Maires de France, 04/2019, n° 367, p. 45

La commune (Loire-Atlantique, 40 000 hab.) a voté fin 2018 un plan d'action pour héberger et intégrer des mineurs non accompagnés (MNA), en soutien aux associations locales.

Insertion. Les mineurs non accompagnés pris en charge au plus près des territoires qui recrutent

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 24/06/2019, n° 2471, p. 43

Projet d'ouverture d'un deuxième centre d'accueil pour mineurs isolés dans la vallée de l'Arve en Haute-Savoie. Modalités d'accueil, formation, insertion.

Mineurs isolés - Des hébergeurs solidaires et organisés

Actualités sociales hebdomadaires, 23/11/2018, n° 3085, p. 28-31

En Loire-Atlantique, le collectif des hébergeurs solidaires met en relation, via Facebook, des citoyens volontaires pour offrir un toit à de jeunes migrants sans statut légal. Ce réseau provisoire, constitué dans l'urgence, ne semble pourtant pas prêt de rendre les armes. Reportage dans trois familles nantaises.

http://odas.net/IMG/pdf/lettre_de_l_odas_mna_2018-2.pdf

Un accueil ancré dans l'histoire

Travail Social Actualités, 04/2018, n° 91, p. 21

En Ariège (Saverdun), une Mecs accueille des mineurs étrangers isolés depuis 30 ans. Un accompagnement qui favorise l'intégration sociale et professionnelle

Soutien solidaire et supervision

Travail Social Actualités, 04/2018, n° 91, p. 20-21

A Poitiers, l'association Min' de rien accompagne de manière bénévole. Pour éviter certains écueils, un formateur en travail social intervient en supervision auprès des familles hébergeuses.

Jeunes migrants. Cherche familles désespérément...

Actualités sociales hebdomadaires, 02/03/2018, n° 3050, p. 11

Elle manque de familles. L'association France Parrainages, qui organise l'accueil de jeunes migrants au sein de foyers bénévoles, lance un appel. Elle espère recruter une vingtaine de familles en Ile-de-France pour des jeunes réfugiés isolés, âgés de 14 à 17 ans et confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Maxime Djeudje, chargé de recruter et d'accompagner les familles bénévoles souhaitant héberger un jeune migrant, prévient : « Tout le monde ne peut pas accueillir un jeune migrant. Je vais vous donner un exemple. Sur la dernière session, entre novembre dernier et le 20 février, 60 personnes sont venues et on n'a recruté que quatre familles. Certains ont les outils, mais tous n'ont pas la possibilité d'apporter un plus. Les jeunes ont aussi besoin d'empathie et de bienveillance. »

<https://www.france-parrainages.org/>

Afflux de jeunes migrants : la Seine-Saint-Denis sur la brèche

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 12/02/2018, n° 2402, p. 8-10

Comme tous les territoires, le "9-3" fait face à un flux massif de mineurs non accompagnés, alors que ses dispositifs sont déjà saturés. Il a délégué à la Croix-Rouge l'évaluation et la mise à l'abri des jeunes, une mission complexe et onéreuse. Reportage.

Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent

Lettre de l'ODAS (la), 2018, 20 p.

http://odas.net/IMG/pdf/lettre_de_l_odas_mna_2018-2.pdf

Avec l'amplification de la demande migratoire, le recueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont devenus ces dernières années des sujets de préoccupation majeurs pour les départements. En effet, l'augmentation des demandes d'évaluation et de mise à l'abri génère des phénomènes de saturation des dispositifs départementaux et s'avère très coûteuse. De plus, lorsque la minorité et la situation d'isolement du jeune sont avérées, l'adaptation des modalités d'accueil à ses besoins est posée. C'est pourquoi, l'étude menée par l'Odas auprès des départements vise à mettre en évidence la manière dont certains ont pu progressivement transformer leur offre d'accueil et d'accompagnement de ce public, afin de favoriser son intégration sociale. Si d'importantes difficultés perdurent, certaines initiatives montrent que des alternatives adaptées peuvent être développées, et ce malgré un contexte budgétaire contraint.

Une unité d'accueil pour mineurs étrangers. Répit rural

Actualités sociales hebdomadaires, 26/05/2017, n° 3012, p. 16-20

Depuis janvier, une unité temporaire accueille des mineurs étrangers non accompagnés à Saint-Clar, dans le Gers. Une initiative du conseil départemental et de la MECS Cantoloup-Lavallée, qui vise à préserver l'accueil d'urgence au titre de la protection de l'enfance.

L'accueil citoyen, une solution d'avenir ?

Actualités sociales hebdomadaires, 16/09/2016, n° 47, p. 22-25

Si l'accueil des réfugiés chez des particuliers est aujourd'hui soutenu par la ministre du Logement, des associations proposent aussi cet accompagnement solidaire à des personnes malades ou sortant de prison, afin de faciliter leur insertion par un environnement chaleureux et apaisant. Une offre complémentaire aux dispositifs classiques qui pourrait s'étendre à d'autres publics.

- Bienvenue chez Françoise et Jean-Pierre, « famille relais » nantaise

<https://singa.fr/>

Face à l'afflux de mineurs isolés étrangers, une diversification des formules d'accueil

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 30/05/2016, n° 2319, p. 70-71

La réforme de l'accueil des mineurs isolés étrangers a placé les départements dans une situation nouvelle : accueillir ces jeunes avec un accompagnement renforcé. Des départements dont les structures d'hébergement collectif, souvent associatives, sont saturées souhaitent continuer d'assurer un accueil qualitatif. Ils diversifient les modes d'accueil, notamment en expérimentant le logement chez des familles volontaires et en misant sur l'accès à la santé et à l'école.

VIDEOS

L'accueil des mineurs étrangers à Poitiers et dans la Vienne

Radio Pulsar, 20/06/2018

<http://www.radio-pulsar.org/laccueil-des-mineurs-isoles-etrangeurs-a-poitiers-et-dans-la-vienne/>

Le 20 Juin 2018, Radio Pulsar, la Maison des Trois Quartiers et le laboratoire Migrinter vous ont proposé avec le concours de l'Espace Mendès France une émission spéciale dédiée aux Mineurs Isolés Étrangers. Un programme réalisé en public et en direct, avec des intervenants de Min'de rien et de la Ville de Poitiers.

Une journée au centre de Pantin pour mineurs non accompagnés

Ajoutée le 11 janv. 2018 - Médecins sans frontières - 3'33

<https://www.youtube.com/watch?v=bBOeqTgoq58>

En Décembre 2017, nos équipes ont ouvert un centre pour mineurs non accompagnés à Pantin. Ce centre propose un accompagnement médical, psychologique, social et juridique à des jeunes qui n'y ont pas accès.

5 minutes pour comprendre la situation des mineurs non accompagnés

Ajoutée le 30 novembre 2017 - Médecins sans frontières

<https://www.youtube.com/watch?v=e-dZqDMKvRo>

Sur le territoire français, l'aide sociale à l'enfance a l'obligation de protéger les mineurs non accompagnés au titre de l'enfance en danger. Mais aujourd'hui, les jeunes migrants se déclarant mineurs non-accompagnés ne sont pas pris en charge partout, comme ils devraient l'être, et on constate de grosses différences selon le département où se trouve le mineur. À Paris, le dispositif est saturé et défaillant, et certains mineurs se retrouvent à la rue.

Témoignage de Sékou, mineur non accompagné à Rouen

Ajoutée en octobre 2017, Durée : 3'05

<http://www.infomie.net/spip.php?article4124>

Suis-moi, un documentaire 2.0

Bibliothèque d'Hérouville-Saint-Clair, 2017

<https://suis-moi.fr/#Accueil>

Suite aux attentats de 2015, la bibliothèque d'Hérouville-Saint-Clair a souhaité proposer localement une « initiative positive » autour de la thématique du vivre-ensemble. Est alors née l'idée d'un webdocumentaire interactif qui a été présenté le 7 décembre au cinéma Café des images. Le programme FRESH (Film et Recherche en Sciences Humaines) de la MRSH est partenaire de cette réalisation.

Les réalisateurs venus d'Angoulême – Camille Julie et Nicolas Glorieux – ont travaillé pendant un an et demi (juillet 2016-déc 2017) à la création de cette œuvre, sillonnant la ville, découvrant son histoire et ses habitants. La MRSH était impliquée dans le projet, tant sur le plan scientifique (Benoît Raoulx – Film et Recherche en Sciences Humaines FRESH) que sur le plan technique (Ronald Minot – Web Communication MRSH).

On peut suivre le parcours de Jihad, arrivé seul de Sierra Leone à 15 ans. 7'33 mn

Récit d'une jeunesse exilée, j'ai marché jusqu'à vous

Diffusé sur LCP, 21/10/2016, Durée : 52 mn

<http://adossansfrontiere.collectif-citoyen.fr/boite-a-outils-du-parrainage/entree-mna-dans-dispositif-daccueil/>

Le film documentaire « Récit d'une jeunesse exilée, j'ai marché jusqu'à vous », Diffusé le Vendredi 21 octobre 2016 sur LCP à 20h30, On les appelle les « Mineurs Isolés Etrangers ». ils ont moins de 18 ans, Venus seuls, principalement d'Afrique et du Moyen-Orient, ces voyageurs sans visas débarquent à Marseille, au terme d'un long périple. En attendant leur majorité, ils sont censés se trouver sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais avant cette « mise à l'abri » rarement immédiate, ces jeunes subissent la rue, les réseaux malveillants et la suspicion des institutions. Un parcours éprouvant filmé avec distance et pudeur par les caméras de **Rachid Oujdi** qui révèle un double paradoxe. Car à leur majorité, ces jeunes n'auront, peut-être, pas la possibilité de rester sur le territoire français...

Présumés majeurs

Mathias Hubert ; Lisa Moulin-Villard

25/03/2016, Durée : 13'44

<https://www.youtube.com/watch?v=18K-Rb74Lwl>

Mineurs isolés étrangers. Pouvoir enfin poser les valises... Pour une approche transculturelle, 19 octobre 2016 à Paris

Centre Babel, 2016

https://www.transculturel.eu/2016-Mineurs-isoles-etrangees-Pouvoir-enfin-poser-les-valises_a301.html

Né de la recherche NAMIE (Nouvel Accueil Mineurs Isolés Etrangers) menée par le Centre Babel et soutenue par la Ville de Paris, ce colloque a pour objectif de croiser les regards en prenant en compte les différentes manières d'aborder la situation de ces jeunes, sur un plan politique, juridique, social, éducatif ou encore sanitaire. Il s'agit principalement d'assurer une meilleure lecture des situations individuelles et l'impulsion d'une dynamique partenariale et interinstitutionnelle.

Regarder les vidéos du colloque

Table ronde 1 : [Pour un accueil cohérent et coordonné](#)

Table ronde 2 : [Problématiques juridiques rencontrées en pratique](#)

Table ronde 3 : [Des situations hétérogènes, des parcours complexes](#)

Table ronde 4 : [Accueillir le binôme mineur / référent éducatif - Apaiser et renforcer la relation éducative](#)

Table ronde 5 : [Comment penser le médiateur transculturel dans l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés](#)

Table ronde 6 : [De la recherche aux pratiques : la nécessité de croiser les regards - la construction d'un projet partagé](#)

SITES

La mission "mineurs non accompagnés"- Ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/mineurs-non-accompagnes-12824/>

Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

<http://www.enpjj.justice.fr/>

>> Pour compléter, [la bibliographie](#) réalisée par la médiathèque de l'ENPJJ sur les Mineurs non accompagnés, 07/2018

La mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/-La-mission-interministerielle-de,91-.html>

Infomie - Centre ressources sur les mineurs isolés étrangers

<http://www.infomie.net/>

France terre d'asile

<http://www.france-terre-asile.org>

La Cimade

<https://www.lacimade.org>

Forum réfugiés

<http://www.forumrefugies.org/>

Groupe d'information et de soutien des immigrés - Gisti

<https://www.gisti.org/spip.php>

Observatoire de la migration des mineurs :

<http://omm.hypotheses.org>

Centre Babel

<https://www.transculturel.eu>

Site du sociologue, Olivier PEYROUX

<http://opeyroux.blogspot.com/>

ATD Quart Monde

<https://www.atd-quartmonde.fr/>

Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex 1

www.cnfpt.fr

Directrice de publication : **Marion Leroux**, Directrice

Responsable du centre de ressources : **Bérangère Guillet**

Conception et réalisation : **Bérangère Guillet, Elisa Payen, Marie-Christine Marchand**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2019 CNFPT/ INSET D'ANGERS